

DATE DE CONVOCATION : 25 JANVIER 2019

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE - B. LAFAYE - G. MIGNON - M. VILLEGER - J.P. SIMON - K. GAI - M.A. CHEVALIER - C. BONNEAU - G. MICHELY - E. GARNIER - N. ARILLA - E. RAMBEAU - S. HIBON-MINET - J.P. ZUCCHI - C. MESLIER - C. MECHAIN - M.H. AUBINEAU - F. SARDIN

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉS POUVOIR : M. THINON-CLERC donne pouvoir à Karine GAI - P. ORMECHE donne pouvoir à Gaëlle MIGNON - P. FRÉON donne pouvoir à Jean-Pierre SIMON - Stéphanie LABROUSE donne pouvoir à Bernard LAFAYE - K. PERROIS donne pouvoir à J.P. ZUCCHI

CONSEILLER MUNICIPAL ABSENT: P. ORMÈCHE - P. FREON - S. LABROUSSE - M. THINON-CLERC - K. PERROIS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Emmanuel RAMBEAU

OBJET : AMÉNAGEMENT DE BOURG - PLACE DE LA LIBERTÉ - MISE EN PLACE DE PROJECTEURS POUR L'ÉCLAIRAGE DES FACADES.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de mise en place de projecteurs pour l'éclairage des façades dans le cadre des travaux d'aménagement de bourg,

CONSIDÉRANT que ces travaux sont pris en charge par le SDEG et qu'il sera demandé un fonds de concours à la commune,

CONSIDÉRANT que ce fonds de concours s'élève à 10 862.26 Euros

Le Conseil Municipal décide **PAR 23 VOIX POUR** :

- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au versement de ce fonds de concours au SDEG.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE